

La lettre du Maire...

...aux Varennois

VILLE DE VARENNES-SUR-SEINE - LUNDI 5 SEPTEMBRE 2022

Linky : Oui, la municipalité s'y oppose toujours



Mesdames, Messieurs,

Certains se posent la question.

Sachez que depuis décembre 2015 (date où la première délibération a été prise par le Conseil Municipal), la municipalité maintient sa position. Elle s'oppose toujours à la pose des compteurs Linky.

Les Varennois qui sont, à ce jour, « sans-Linky » ont reçu par courrier ou par SMS de la part d'ENEDIS une menace de facturation de la relève visuelle de la consommation. **La facture s'élèverait à 8,30 euros HT** à régler tous les deux mois, soit un total d'environ 50 euros HT par an.

En tant que Maire de Varennes, comme Stéphane Lhomme, (militant bien connu parmi les « anti-Linky »), **je souhaite rassurer tous les Varennois qui ont gardé leur compteur ordinaire.**

Enedis ne cesse de revenir à la charge pour nous forcer à avoir un compteur communicant. On nous a dit qu'on allait nous couper l'électricité, payer des amendes et finalement, au bout du compte, nous n'aurons qu'une simple facturation de relevé.

Sachez, Mesdames et Messieurs que **cela est faux**, ne vous laissez pas intimider. Vous ne serez pas facturés si, au minimum deux fois par an :

- **Vous faites des auto-relèves de votre compteur chez ENEDIS**

o **Sur leur site web : <https://www.enedis.fr/faire-le-releve-en-ligne>**

o **Ou par téléphone au 0970 825 383.**